



Problèmes de succession depuis la mort de mon père

Par **morgane77**, le **01/04/2008 à 18:15**

je suis Mme... je parle au nom de ma mère Mme ... famille recomposée 3 enfants d'un premier mariage - 2 avec mon beau-père, mon beau-père est décédé le 12/12/2003 depuis aucune succession ne se fait, les papiers étant fait en usufruit comment faire pour que ma mère vende le pavillon à chelles et garde celui de la Normandie où elle veut être à la retraite, les enfants de mon beau-père s'oppose à la vente des maisons la succession ne se fait pas et les maisons se dégradent et ma mère ne peut parer au réparation avec une petite retraite ma mère se propose de vendre chelles et de racheter les parts de son mari pour acheter la normandie,rn... pour raisons de santé les enfants de mon beau-père s'oppose à toutes démarches comment les obliger à faire la vente car la pension de ma mère ne suffit pas à payer et les droits de succession montent qui paiera le jour où?.....

Par **Visiteur**, le **01/04/2008 à 22:46**

Bonsoir,rnTOUJOURS poser vos questions anonymement ne JAMAIS indiquer de numéro de téléphone...rnCordi@lement.

Par **Visiteur**, le **01/04/2008 à 23:02**

Un usufruitier ne peut pas vendre un bien sans l'accord des nu-propriétaire.rnrnDonc...rnVotre Mère est-elle uniquement usufruitière ou en est-elle propriétaire d'une partie

